

Adhésion aux Hébergeuses Solidaires

L'adhésion à l'association des Hébergeuses Solidaires est gratuite.
Elle est valable pour l'année civile en cours, avec tacite reconduction.
Elle peut être modifiée ou retirée sur simple demande à tout moment.
L'offre doit être réservée aux femmes au ruban et faciliter financièrement l'accès à un séjour.



L'hébergeuse membre reste seule responsable de l'organisation et du déroulement du séjour. L'association vous recommande de vérifier les clauses de votre contrat d'assurance, et d'établir des contrats de location, même pour les séjours offerts.

Pour tout hébergement proposé à la location de courte durée, les références de déclaration en mairie et/ou numéro de Siret doivent obligatoirement être mentionnés pour valider l'adhésion.

En cas de séjour offert dans hébergement non proposée à la location habituellement, mentionner « hébergement non locatif ».

DEPARTEMENT :

Nom, prénom :

Téléphone :

Nom de l'hébergement :

Type d'hébergement :

Siret ou déclaration en mairie :

Adresse de l'hébergement :

Site internet :

Compte Instagram et/ou facebook :

Mail de contact pour les réservations :

Mail de contact pour l'association (si différent du précédent) :

Offre annuelle proposée la plus précise possible

Distinguer les offres ponctuelles éventuelles (St Valentin, fête des mères, Octobre rose...)

(nombre de personnes, nombre minimum de nuitées, restrictions de dates...)

En cas de nuitée offerte, bien préciser laquelle est offerte.

Exemple 1 nuit réservée = la 2de offerte 2 nuits réservées = 3° offerte